

Bulletin

Actualités destinées aux membres, aux collaborateurs et à tous ceux qui s'intéressent à la profession et à la branche ainsi qu'aux acteurs du monde économique et politique

Association des entreprises suisses d'isolation pour la protection contre la chaleur, le froid, le bruit et les incendies

8021 Zurich

www.isolsuisse.ch

novembre 2017

ISOL
SUISSE

TABLE DES MATIÈRES Page

L'entretien annuel	3
Mouvement des adhérents	3
Hommage à Dieter Frei	3
Concours de qualification	4
Empêcher la propagation du feu	5
L'isolation dans la climatisation vaut aussi pour l'eau chaude et le chauffage	7
Le point de rosée est déterminant	9
Protection incendie sûre	11
Agréments en vigueur: habillages anti-feu pour gaines de ventilation	13
Formation d'installateur/trice de protection incendie	15
À chacun son métier	17
Modèle de retraite anticipée = une réussite	18
SwissSkills 2018	19
Save the date	20

Remerciements aux fournisseurs:

Sager AG	2
Flumroc AG	6
Werner Kuster AG	8
Promat AG	10
Elri AG	10
Regisol AG	12
Firentis AG	14
Promat AG	14
Armacell Switzerland AG	16
Saint-Gobain Isover SA	16



NEWS

isoler mieux, tout simplement

PIPELANE

Les coquilles suisses en laine de verre



NOUVEAU: Système non halogéné

Désormais disponible en stock avec et sans revêtement alu

- ✓ Propriétés nettement améliorées en cas d'incendie
- ✓ Conforme aux exigences Eco 1



NOUVEAU: Velvet Compound Technologie des fibres by SAGER

Velvet Compound = surface fine et veloutée

- ✓ Utilisation agréable grâce à la nouvelle surface
- ✓ Qualité PIPELANE Premium constante!

Feel the difference!

PIPELANE SGR sans revêtement

Données techniques

Classe de protection-incendie	A1
Diamètre intérieur	15 – 612 mm
Épaisseurs d'isolation	20 – 140 mm
Valeur lambda (à 10°C)	0,032 W/mK

PIPELANE SGR1 avec revêtement alu

Données techniques

Classe de protection-incendie	A2L-s1,d0
Diamètre intérieur	15 – 612 mm
Épaisseurs d'isolation	20 – 140 mm
Valeur lambda (à 10°C)	0,032 W/mK

Votre interlocuteur

Nicole Schenker Direct +41 62 767 87 08
 Sager SA Fax +41 62 767 87 80
 CH-5724 Dürrenäsch nicole.schenker@sager.ch

isoler mieux, tout simplement





Konrad Maurer
Président ISOLSUISSE

L'entretien annuel avec le personnel, un autre facteur de réussite

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

L'entretien annuel avec le personnel, un autre facteur de réussite.

La plupart de nos sociétés d'isolation sont des PME où l'entretien avec les collaborateurs fait rarement partie intégrante de l'agenda annuel et ne revêt pas une grande importance.

Pourtant, il s'agit là d'une occasion que les petites et moyennes entreprises ne devraient pas négliger pour se rapprocher de leur personnel et leur communiquer, par le biais d'un entretien personnel, les souhaits et les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Quand vous êtes-vous entretenu pour la dernière fois avec un monteur pour parler de ses attentes et de ses besoins? Je ne parle pas ici des entretiens aimables et conviviaux du style «la carotte et le bâton».

Entretiens qui ont souvent lieu lorsque la goutte d'eau a fait déborder le vase et qui ont comme toile de fond les ajustements salariaux.

Prenez le temps de vous informer sur ce qui retient vos collaborateurs dans l'entreprise et sur leurs attentes. N'ayez pas peur non plus d'exprimer vos souhaits, car c'est le seul moyen pour vos collaborateurs de savoir ce que vous voulez et où se situent vos objectifs. Ensemble, chacun connaîtra ainsi le point de vue de l'autre et sera mieux à même de comprendre pourquoi les choses ne tournent pas toujours rond, et pourquoi les salaires et les performances ne peuvent pas augmenter à l'infini.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et d'excellents entretiens avec votre personnel.

Votre président d'ISOLSUISSE
Koni Maurer



Mouvement des adhérents

Nouveaux adhérents

(2e semestre 2017):

- Allbau Kläsi GmbH
3112 Allmendingen
- Keller Fugen & Brandschutz AG
8008 Zurich

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux adhérents, et espérons vous voir évoluer positivement au sein d'ISOLSUISSE.

Départs

(au 31.12.2017):

- Villiger Isolationen GmbH
5645 Aettenschwil
- Oro Isolations SA
1032 Romanel-sur-Lausanne

Hommage

Juste avant la clôture de la rédaction, nous avons appris le décès, après une longue maladie, de notre membre d'honneur et ancien président de la VSI, le

Dr Dieter Frei,

à l'âge de 73 ans. Après son mandat de CEO de Schneider Dämmtechnik AG, il a travaillé pour la Confédération et a certifié nos propres centrales nucléaires, ainsi que des installations dans le monde entier. En tant qu'ancien président de la VSI (aujourd'hui ISOLSUISSE), il a été l'un des principaux artisans de l'introduction du calculateur de tarifs électronique et de nouvelles références normatives standardisées. Nous adressons nos plus sincères condoléances à ses proches. Nous garderons toujours de Dieter Frei un bon souvenir. Qu'il repose en paix.



INVITATION AU CONCOURS DE QUALIFICATION

Calorifugeur-tôlier / Calorifugeuse-tôlière CFC pour le Championnat des métiers SwissSkills 2018 de Berne du 12 au 16 septembre 2018 et Championnat d'Europe des 16 et 17 mai 2018 à Cologne

Chère calorifugeuse-tôlière, cher calorifugeur-tôlier,

ISOLSUISSE participera au macro-événement SwissSkills 2018 de Berne et à l'IEX de Cologne. Le SwissSkills de Berne récompensera les meilleurs calorifugeurs-tôliers / calorifugeuses-tôlières de Suisse. Et l'IEX de Cologne les meilleurs calorifugeurs-tôliers / calorifugeuses-tôlières au niveau européen.

À l'occasion des SwissSkills 2014, les trois meilleurs calorifugeurs-tôliers ont été récompensés au plus haut niveau par le conseiller fédéral Schneider-Ammann avec la remise de médailles d'or, d'argent et de bronze.

Aux SwissSkills 2018, six participant(e)s pourront prendre part au championnat.

Pour nommer les candidats aux championnats national et européen des métiers, ISOLSUISSE organisera un concours les

24 (groupe 1) et 25 janvier 2018 (groupe 2)

au Centre de formation de Münchenbuchsee.

Prêt(e) à relever le défi? Si vous avez terminé votre formation professionnelle de calorifugeur-tôlier/ calorifugeuse-tôlière et êtes né(e) en 1996 ou après, alors inscrivez-vous au concours.

La participation au concours de nomination et au Championnat national des métiers SwissSkills de Berne, repas et hébergements nécessaires inclus, est gratuite pour les participant(e)s.

Ont le droit de participer:

SwissSkills de Berne: de la 1ère à la 6e place
Championnat d'Europe de Cologne: 1ère et 2e places

Nous serons très heureux de votre inscription, et vous adressons d'ores et déjà tous nos vœux de succès. Le formulaire d'inscription a été transmis à votre employeur.

ISOLSUISSE
Le Comité

P.-S. Informations complémentaires sur les SwissSkills 2018 de Berne: voir page 19

Empêcher la propagation du feu

Faire des économies d'énergie, c'est être gagnant à double titre: d'une part, c'est une bonne chose pour l'environnement, et d'autre part, pour le portemonnaie. En Suisse, cela fait déjà longtemps que la population a commencé à économiser de l'énergie en toute connaissance de cause. En ne laissant plus la lumière allumée inutilement, en chauffant raisonnablement et en mettant la télévision complètement hors tension, et non pas seulement en veille. En dépit de tous ces efforts: en 2014 les émissions de CO₂ en Suisse s'élevaient toujours à près de 5 tonnes par habitant et par an. Certes, un chiffre nettement inférieur à celui des années 1990 (env. 6,6 tonnes). Globalement, les émissions de CO₂ en Suisse sont néanmoins restées stables ces dernières années. Cela s'explique par la croissance démographique continue dans notre pays. Si nous voulons stopper le changement climatique et atteindre l'objectif d'une tonne par habitant, nous devons en faire plus (source: OFEV, OFS). Mais le potentiel d'économies est encore loin d'être totalement exploité. L'isolation intégrale et économiquement justifiée des installations techniques des bâtiments et industrielles peut y contribuer de manière non négligeable. À l'échelle européenne, on estime que 20% des émissions de CO₂ sont dues à ce manque d'efficacité énergétique [source: shell energy scenarios to 2050 (2008)].

Le sous-sol, source de gaspillage d'énergie

La filière isolation constate régulièrement la présence de conduites de chauffage et d'eau chaude non conformes aux prescriptions en matière d'énergie. Ainsi, il n'est pas rare de voir des vannes et des raccords dépourvus d'isolation, même dans les constructions neuves. Ces éléments sont de véritables sources de gaspillage d'énergie. La déperdition de chaleur liée aux vannes non isolées, comme par exemple sur une vanne d'arrêt DN 80, correspond à peu près à la perte en énergie sur

deux mètres de conduite DN 80 non isolée. L'isolation est toujours rentable. Une installation de chauffage ou d'ECS bien isolée permet d'économiser tellement d'énergie que les frais de réalisation des isolations peuvent être amortis en deux ans à peine grâce aux économies d'énergie.

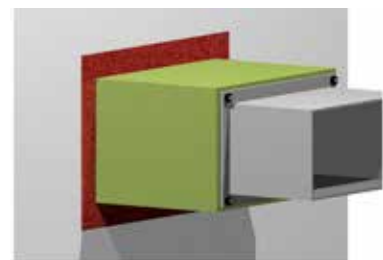
De fausses incitations pour les propriétaires

Pour de nombreux propriétaires, les incitations à investir dans une isolation sont néanmoins trop faibles. Car la plupart des logements locatifs sont loués «froids». Les charges de chauffage et d'ECS sont répercutées intégralement au locataire sans que ce dernier ne puisse influencer sur le mode de production et de transport de l'énergie. Les propriétaires ne sont donc pas incités à mieux isoler leurs installations, puisque ce ne sont pas eux qui payent les factures d'électricité et de chauffage. ISOLSUISSE est sûr que le changement de mentalités n'interviendra que si les logements locatifs et les locaux industriels ne peuvent être loués que «chauds». Ce qui inciterait leurs propriétaires à optimiser les coûts énergétiques. Ce changement de mentalités serait positif à la fois pour le portemonnaie et pour l'environnement. On peut considérer qu'une isolation complète de toutes les installations techniques des bâtiments et des industries en Suisse permettra de réduire considérablement les émissions de CO₂.

Empêcher la propagation du feu

Les installations techniques du bâtiment des immeubles d'habitation traversent très souvent des zones dites «protégées contre le feu». Les zones protégées contre le feu sont des zones du bâtiment et des installations séparées entre elles par des éléments coupe-feu (source: AEAI). C'est-à-dire qu'en cas d'incendie, le feu, la fumée et la chaleur sont confinés dans cette zone pendant un certain temps. Le respect de

cette base légale est impératif dans l'isolation des installations techniques des bâtiments. Tous les isolants ne sont pas adaptés pour accomplir cette tâche. L'exécution d'un passage de ces zones requiert des connaissances spécifiques. D'une part, l'isolant doit répondre aux exigences techniques, d'autre part, il doit être conforme aux exigences de la protection incendie - en particulier en présence de conduites de froid. Très souvent, pour des raisons techniques, ces conduites sont isolées avec des matières plastiques. Généralement, celles-ci sont inflammables et, par conséquent, non adaptées aux passages de compartiments coupe-feu. L'obturation correcte des ouvertures avec des systèmes d'obturation certifiés permet de limiter la propagation du feu pendant un certain temps:



Ventilation



Obturation combinée

Prévenir la corrosion

La corrosion qui affecte les conduites revêtues par une isolation thermique (CUI, corrosion under insulation) ne peut pas être détectée de manière précoce, car elle est cachée par l'isolant. Très souvent, ce processus n'est détecté qu'au moment du sinistre.

Suite à la page 7

Isolation technique en laine de pierre

Isolation thermique, protection incendie
et acoustique.

flumroc.ch



**SWISS
BAU**

Venez visiter notre stand !
hall 1.1, stand C28
16 – 20 janvier 2018



DACHCOM

Empêcher la propagation du feu

Suite de la page 5:

La rouille est un processus de corrosion dû à une réaction chimique qui a lieu quand l'oxygène se trouve combiné à l'eau. Ce phénomène exige toute notre attention. L'isolation de telles installations doit répondre à plusieurs exigences. L'épaisseur de l'isolant est un facteur essentiel pour empêcher l'eau de condensation superficielle. Elle se calcule en fonction des données climatiques locales. La qualité de l'isolant est également décisive. La matière employée doit être neutre sur le plan chimique. Et, enfin, l'isolant doit être doublé avec un «pare-vapeur». Les pare-vapeur se caractérisent par une résistance élevée à la diffusion de la vapeur d'eau. Ils se présentent sous la forme de revêtements ou de films, ou encore d'isolants dotés des propriétés requises.

Épaisseur de l'isolant – prévue par le législateur

Dans leurs modèles de prescriptions énergétiques (MoPEC), les services cantonaux de l'énergie définissent les épaisseurs des isolants des conduites transportant de la chaleur jusqu'à +90°C. Ces MoPEC font office de référence pour l'aménagement des lois cantonales sur l'énergie. Ces lois sur l'énergie prévoient donc des épaisseurs minimales d'isolant pour les installations de chauffage et d'ECS, et pour les chauffe-eau/accumulateurs jusqu'à 90°C dans les constructions neuves et la rénovation. Cet ancrage légal des épaisseurs d'isolant au niveau cantonal trace la voie des économies d'énergie et de la réduction des émissions de CO₂ qui en résultent. Il serait néanmoins souhaitable d'avoir des bases légales relatives aux installations de climatisation et de réfrigération et aux installations de chauffage dépassant +90°C.

Rolf Glauser

L'isolation dans la climatisation vaut aussi pour l'eau chaude et le chauffage

De plus en plus de systèmes de chauffage et de climatisation sophistiqués et intelligents se font une place sur le marché. En optimisant l'efficacité énergétique, les fournisseurs mettent en avant leurs systèmes et contribuent indiscutablement à la protection de l'environnement. Les énergies renouvelables deviennent également un élément incontournable dans la réalisation des constructions neuves.

Mais qu'en est-il de l'isolation de telles installations? Dans les installations fonctionnant dans les plages de condensation, les ballons de stockage et les conduites sont isolés sur toute leur périphérie et leur surface par des systèmes isolants adaptés. Ce qui est une très bonne chose. Si elles ne sont pas isolées, ces installations produisent de l'eau de condensation à la surface, entraînant un flux incontrôlé de gouttes d'eau. Qui a envie d'avoir des conduites ou des cuves qui gouttent dans sa cave? Inéluctablement, à moyen ou long terme, l'accumulation d'eau provoquerait des dégâts importants sur les bâtiments et les équipements. Une issue à éviter à tout prix.

Mais quid de l'isolation des installations conductrices de chaleur? Même si elles ne sont pas isolées ou ne le sont que partiellement, elles ne produisent pas d'eau de condensation. À moyen ou long terme, elles n'entraîneront pas non plus de dégâts sur les bâtiments ni sur les équipements. En revanche, elles grèvent votre budget et sont néfastes pour l'environnement. Les propriétaires ou les exploitants des installations payent le surplus en énergie lié à l'absence d'isolation ou à une mauvaise isolation, ce qui se traduit forcément par une charge inutile pour l'environnement.

Dans de nombreuses publications spécialisées, en particulier dans les rapports sur les installations techniques des bâtiments, les systèmes de production d'énergie et équipe-

ments techniques complexes sont présentés sous leur meilleur jour. Et le même schéma est repris sur pratiquement toutes les illustrations. Les installations fonctionnant dans la plage de condensation sont (presque) toujours isolées de manière optimale, eau de condensation oblige. Ce qui n'est pas le cas des installations conductrices de chaleur. Il est surprenant de constater que souvent, les points de raccordement aux équipements, les vissages, les robinetteries et les vannes ou les conduites équipées de capteurs de mesure et de sondes, ne sont pas isolés.

Cela n'a aucune raison d'être.

Les isolations des installations conductrices de chaleur sont soumises aux mêmes exigences que les installations de froid. L'isolation doit donc être assurée sur toute la périphérie et toute la surface. C'est le seul moyen de satisfaire à l'exigence d'efficacité énergétique et donc de protéger l'installation contre toute déperdition inutile.



Optimiser l'isolation des installations techniques des bâtiments n'est pas une vocation, mais une idéologie. Et le seul moyen de contribuer aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.



Isolation Kaiflex

Certification Minergie-ECO La qualité la plus élevée

kaiflex[®] HF^{plus} · s2-System



kaiflex[®] LS · s2-System



kaiflex[®] KK^{plus} · s2-System



- La solution sans halogène avec un excellent comportement au feu
- Jusqu'à 32 mm d'épaisseur



- Le choix meilleur pour éviter la condensation et protection optimale contre la perte d'énergie



- Faible émission de fumée pour plus de sécurité
- Adapté à la congélation
- Certification selon l'AEAI comme protection incendie

- Isolation pour zones de températures élevées
- Accessoires, colle, nettoyant ...

- Supports de tuyauteries et colliers froids
- Isolation acoustique certifiée selon EN et AEA1

Parkstrasse 6
CH-4402 Frenkendorf
Tel 061 906 14 14
Fax 061 906 14 44

Schützenstrasse 21
CH-8902 Urdorf
Tel 044 977 40 40
Fax 044 977 40 49

Chemin du Coteau 23
CH-1123 Aclens
Tel 021 671 71 50
Fax 021 671 71 59

eMail wk@wernerkuster.ch
Internet www.wernerkuster.ch

a **BEIJER REF** company

Le point de rosée est déterminant

Le fait qu'une conduite transportant de l'eau froide «transpire» et entraîne la formation de gouttes d'eau dépend de trois facteurs: de la température du fluide dans la conduite, de la température ambiante et de la teneur en humidité de l'air ambiant et du point de rosée qui en résulte.

Le **point de rosée** est la température à laquelle l'eau arrive à saturation dans l'air. Il dépend de la température de l'air. Selon sa température, l'air peut absorber une certaine quantité de vapeur d'eau. L'air chaud est capable d'absorber davantage de vapeur d'eau que l'air froid. Si une température superficielle passe en dessous du point de rosée, il se forme de l'eau (de condensation). Cette eau adhère à la surface de l'objet jusqu'à former des gouttelettes. Exemple: prenons une conduite d'eau dont la température est de +8°C. Celle-ci passe par une pièce dont la température ambiante est de +20°C et l'humidité relative de l'air de 60%. À cette température et avec cette humidité relative, l'air contient 10,39 g d'eau par m³ d'air. La température superficielle de la conduite étant de +8°C, l'air à +8°C est capable d'absorber au maximum 8,27 g d'eau par m³ d'air. Dans ce cas, l'air absorberait donc environ 2,1 g d'eau par m³. Soit env. 0,1 litre d'eau dans une pièce de 4 x 4 x 2,8 m (L x l x H). En 24 heures, dans des conditions constantes et avec un échange d'air normal (facteur 0,3/h), la quantité d'eau produite serait de 8 litres par jour.

Éviter la condensation à tout prix

En raison de leur température et des conditions atmosphériques, les conduites d'eau alimentant les systèmes de climatisation ont très souvent tendance à former de l'eau de condensation. Si on ne prévient pas ce phénomène, il peut avoir des effets collatéraux comme par exemple l'humidité excessive de l'air, la corrosion, la formation de moisissures, la putréfaction etc.

De simples systèmes d'isolation permettent d'empêcher la formation d'eau de condensation.

La correcte isolation de l'installation et des éléments de l'installation concernée permet d'augmenter la température superficielle de sorte à la situer au-dessus du point de rosée, excluant ainsi toute condensation.

Pour déterminer le système d'isolation requis, il est recommandé de ne pas se baser sur les conditions les plus favorables, mais d'envisager le «worst case», autrement dit les conditions les plus défavorables. Sur ces installations, il est aussi recommandé d'opter pour un système d'isolation doté d'une résistance à la diffusion de vapeur élevée.

Veuillez consulter le professionnel de votre région.

Vous trouverez les entreprises spécialisées de votre région sur www.isolsuisse.ch



«Les conduites qui transpirent» sont sources d'humidité relative élevée, de corrosion, de moisissures et de pourriture»

Promat

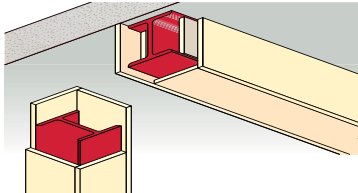
CORRECT.SÛR.



Par exemple:
- Goulottes de câblage



- Parois pour gaines techniques



- Protection incendie pour structures portantes

Protection incendie: voici les **avantages** de la vaste gamme de produits Promat.

- Conseil compétent
- Solution de système (AEAI)
- Traitement
- Formation
- Conseil sur le chantier
- Contrôle qualité
- Conformité
- Identification

Grâce à notre **contrôle qualité** vous aurez une **protection incendie CORRECTE. SÛR.**

C'est avec plaisir qu'on vous montrera nos solutions.



- Renforcement pour protection incendie du béton



- Canaux de désenfumage selon EN

Nous nous réjouissons de votre visite!

**SWISS
BAU**

**UNIR
ET RÉUNIR.**
16-20 janvier 2018

hall 1.0, stand C14

Promat AG | Protection incendie dans les bâtiments | Stationsstrasse 1 | CH-8545 Rickenbach Sulz | www.promat.ch



elpak® PIÈCES FAÇONNÉES PVC

» NOUVEAU certifiées eco-bau!

CHAMP D'APPLICATION TYPIQUE:

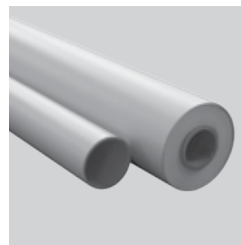
Protection de surface pour tuyaux isolés dans la technique du bâtiment, dans les domaines de l'habitation et de l'industrie



AVANTAGES:

- certifiées eco-bau
- conviennent exactement aux pièces façonnées en matière PIR elpir-fg® (certifiées eco-2)
- grand assortiment en pièces de forme coudées 90° (équerres, S), coudées 45° et pièces en T
- résistantes aux dommages
- couleur convenante aux feuilles roulées Isogenopak®

Pour plus d'informations visitez notre site web: www.elri.ch



Une protection incendie sûre - davantage qu'une décision de principe

Nous avons tous le droit à la sécurité. En cas d'incendie, les questions de responsabilité sont très vite projetées au premier plan. Un incendie incontrôlé a une force destructrice immense. Souvent avec des conséquences irréparables. En règle générale, les mesures de protection incendie dans les bâtiments, prévues pour empêcher la propagation du feu pendant un certain temps, sont soumises à une norme d'essai européenne. Lors de ces procédures d'essai, les modules (matériau, placement et fixation) sont testés dans des conditions réelles suivant des scénarios dits «worst case». De cette manière, on préserve en cas d'incendie les pièces et les issues de secours attenantes du feu et de la fumée pendant un certain temps.

Tout est dans le détail

Les exigences techniques dans la protection incendie des éléments d'un ouvrage tels que les gaines de ventilation, les installations électriques, les piliers, les poutres ou les ouvertures dans les murs, portent aussi bien sur la tenue au feu des matériaux de protection que sur les éléments eux-mêmes. Les systèmes de protection incendie ayant passé les tests doivent être mis en œuvre d'une certaine façon. Si, pour une raison ou pour une autre, leur montage s'avérait impossible dans les conditions prescrites, il est fortement déconseillé de le faire. Car le moindre écart par rapport à la mise en œuvre prescrite entraîne l'extinction de la garantie d'une mesure de protection incendie fonctionnelle.

Moins cher ne veut pas forcément dire plus avantageux

Fréquemment, la protection incendie des bâtiments est considérée comme onéreuse. Résister à la tentation de minimiser les coûts dans la protection incendie est toujours difficile. Il faut cependant garder à l'esprit que les mesures de protec-

tion incendie sont sur un même pied d'égalité que l'étude statique. Toutes deux contribuent grandement à la sécurité d'un bâtiment. Protéger un bâtiment à moindre coût et efficacement contre les dégâts causés par un incendie, c'est donc prendre en compte les mesures de protection incendie des bâtiments dès le stade de l'étude et de la planification.



Chacun assume sa part de responsabilité

La protection incendie des bâtiments implique plusieurs acteurs. Qui peuvent varier selon la géométrie et la nature du bâtiment. Mais au final, il convient et il est impératif que le concept de protection incendie soit mis en œuvre via la coopération de toutes les parties prenantes. À savoir l'autorité compétente en matière de protection incendie, le responsable protection incendie (QS), le planificateur dans son domaine, l'installateur et le détenteur du système.

«Essai au feu de la paroi d'une colonne montante selon EN 1366-5»



**PASSIVE FIRE
PROTECTION**

ORYX, le garant de succès !

- ✓ Gamme complète de solutions anti-incendie certifiées
- ✓ Des experts techniques à votre service
- ✓ Programme complet de formations
- ✓ Réseau européen de distribution

Plus d'informations ? Rendez-vous sur www.oryx.pro

VOTRE PARTENAIRE ORYX POUR LA SUISSE :



+41 32 385 22 33 regisol@regisol.ch www.regisol.ch

Seuls les agréments en vigueur des habillages anti-feu pour gaines de ventilation restent valables

L'AEAI a modifié les agréments des habillages modulaires pour gaines de ventilation dans la protection incendie. Depuis le 01.01.2017, l'AEAI ne reconnaît plus que les habillages modulaires de protection incendie ayant passé avec succès des essais exhaustifs selon SN EN 1366-1 pour la durée de résistance au feu exigée et faisant l'objet d'un rapport de classification selon SN EN 13501-2. La procédure d'agrément de l'AEAI se voit ainsi harmonisée.

Les systèmes précédents ayant été agréés AEAI dans une procédure partielle SN EN 13661 ou autre (par ex., DIN), bénéficiaient d'un agrément valable jusqu'au 31.12.2016.

La branche en avait été informée par écrit par les courriers de décembre 2011 et de juin 2014. Le 18.11.2014, une réunion avait également été tenue avec les fabricants concernés.

Tous les systèmes précédents en question ont été radiés du registre de la protection incendie de l'AEAI (www.praever.ch) au 31.12.2016. Ces systèmes ont donc définitivement perdu leur agrément, même si la date d'expiration inscrite sur les documents d'origine était ultérieure au 31.12.2016.

Les détenteurs des systèmes étant aujourd'hui en possession de nouveaux agréments des systèmes, nous déconseillons l'emploi des systèmes précédents dans les configurations de protection incendie. En ce qui concerne les travaux entamés avant le 31.12.2016, nous partons du principe que leur achèvement pourra être mené à bien. Nous recommandons néanmoins de coordonner la procédure avec les autorités compétentes en matière de protection incendie.

Le champ d'application direct prévaut.

L'essai de résistance au feu selon SN EN 1366-1 doit être réalisé dans son intégralité. À savoir sur les conduits horizontaux et verticaux, et sur les conduits exposés au feu de l'intérieur et de l'extérieur.

La norme d'essai prévoit des dimensions standard pour les gaines de ventilation, des valeurs maximales de contraintes et de pression, ainsi que des valeurs limites d'augmentation de température au cas par cas.

D'autres dispositions, telles que la qualité des conduits en acier (selon SN EN 1507 + 12237) avec ou sans renforts, les classes d'étanchéité à l'air, le type d'étanchéité des cadres et des embouts et la construction des zones protégées contre le feu, autrement dit l'obturation des passages, sont définies par le demandeur, mais ont valeur de référence dans la mise en œuvre sur le terrain, et sont donc représentatives du système. Ces dispositions doivent être mentionnées dans la documentation du système pour que l'installateur (entreprise exécutante) puisse les appliquer.

Agréé, et c'est posé

Les applications agréées des systèmes dans la protection incendie et résistant au feu doivent être mises en œuvre telles qu'elles ont été agréées, respectivement dans le cadre du champ d'application agréé.

Cette disposition s'applique aussi bien à la qualité et aux dimensions des gaines de ventilation qu'aux caractéristiques des habillages anti-feu telles que l'épaisseur de l'isolant, la masse volumique et les revêtements de surface. Outre la méthode d'essai au feu, le détenteur du système est libre d'étendre le champ d'application moyennant des essais au feu supplé-

mentaires, comme par exemple pour les passages dans des murs en construction légère avec résistance au feu, les extracteurs de cuisine, les trappes de visite, les gaines surdimensionnées, etc.

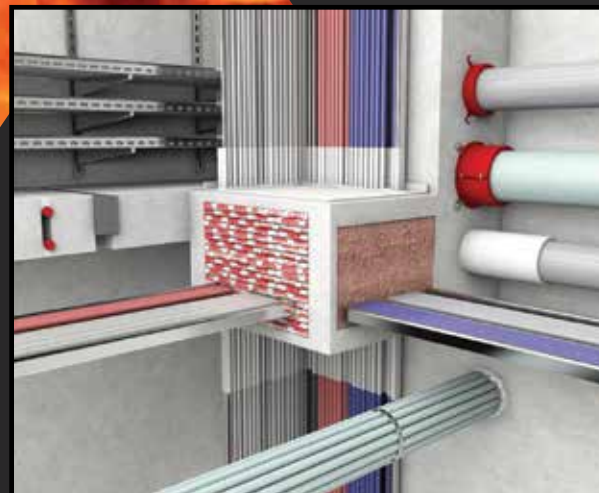
La mise en œuvre de tous les systèmes de protection incendie doit se réaliser suivant les instructions de pose des détenteurs de systèmes, lesquelles doivent être respectées à la lettre. Sachez néanmoins que ces instructions de pose ne peuvent documenter que des systèmes agréés! Toute modification d'un système, structurelle ou présumée, est interdite.

Informez les détenteurs des systèmes et les autorités

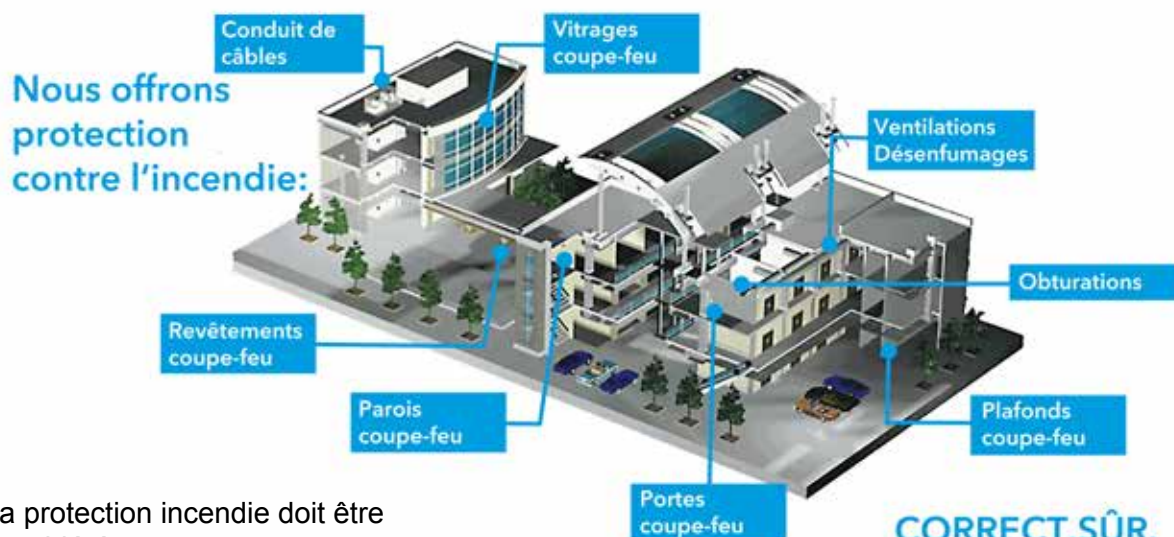
Lors de travaux ou de rénovations d'ouvrages, certains problèmes peuvent interdire une exécution conforme du système. Dans de tels cas, il convient d'en informer les autorités compétentes en matière de protection incendie avant la pose du système, afin de rechercher une solution.

Produits et systèmes pour les matériaux de construction de protection contre l'incendie comme:

- ▶ Mortier, coussin et obturations coupe-feu
- ▶ Manchettes pour tuyaux combustibles
- ▶ Solution pour joints de dilatation ou statiques
- ▶ Coquilles d'isolation Foamglas
- ▶ Obturation modulable pour les câbles et tuyaux
- ▶ Boîtiers de confinement pour les câbles et tuyaux
- ▶ Plaques coupe-feu



Promat le système complet pour la protection incendie des bâtiments



La protection incendie doit être considérée comme un ensemble.

Elle ne doit pas être étudiée de manière partielle, mais comme un système intégré au bâtiment.

Cela nécessite une gamme complète de produits de qualité supérieure allant des plaques coupe-feu aux enduits projetés

et vitrages coupe-feu, en passant par les colles et silicones. Ces produits sont utilisés dans plus de 130 composants homologués AEA1.

Leur utilisation correcte dans les composants de construction, est essentielle pour la sécurité incendie.

CORRECT.SÛR.

C'est pourquoi nous accordons une grande valeur à l'assurance qualité en continu.

Chez Promat, vous en avez pour votre argent.

Voilà ce qu'est Promat.
www.promat.ch

Formation d'installateur/trice de protection incendie avec certificat ISOLSUISSE

Contenus de formation

Contenus dispensés aux participants lors de cette formation:

- fabrication et pose, suivant les paramètres des systèmes, d'habillages anti-feu pour gaines de ventilation et de désenfumage, installations électriques, clapets coupe-feu, ossatures porteuses et obturations
- pose de plafonds coupe-feu, colonnes montantes et cloisons
- obturation de cavités et application d'un revêtement sur les constructions métalliques
- marquage des exécutions de protection incendie
- déterminer et vérifier la faisabilité et la fonctionnalité des systèmes de protection incendie
- déterminer, à partir de métrés, plans ou croquis, la surface du matériel nécessaire et son poids pour satisfaire aux exigences statiques
- employer à bon escient les machines et les outils
- chiffrer correctement les travaux en vue de la facturation et établir des rapports de régie
- appliquer les règles de sécurité et la sécurité au travail à eux-mêmes et à leurs collaborateurs
- éliminer les chutes et les déchets dans le respect de l'environnement
- instruire les collaborateurs
- communiquer en bonne et due forme avec les parties prenantes

Groupe cible

Installateurs de protection incendie

Conditions préalables

Bonne connaissance de l'allemand
S'agissant d'un projet pilote, cette formation sera dispensée en allemand. Une session de formation en français est en cours de préparation.

Fin de la formation

Certificat d'installateur/trice de protection incendie ISOLSUISSE

Lieux de formation et durée de la formation

Systèmes de protection incendie avec panneaux durs

8545 Rickenbach **7 jours**

Systèmes de protection incendie avec laine minérale

8890 Flums **3 jours**

Systèmes d'obturation

4310 Rheinfelden **4 jours**

Cette formation dure 14 jours + une journée d'examen.

L'organisation et la conduite de cette formation sont assurées par la Commission de protection incendie d'ISOLSUISSE.

La formation n'est liée à aucun produit en particulier.

Nombre de participants par cours

8 personnes

Période de formation:

Par cours-blocs de 2 à 3 jours de mi-février à fin juin 2018.

Examen:

Sur une journée en août 2018

Coût de la formation, taxe d'examen incluse:

Adhérent ISOLSUISSE

CHF. 5'500 par participant

Non-adhérent

CHF. 8'200 par participant

Ce coût comprend:

Dossier de formation, collations et déjeuners.

L'éventuel hébergement est à la charge des participants.

Inscription

À partir de mi-décembre 2017 sur www.isolsuisse.ch. L'inscription à la formation habilite automatiquement le candidat à présenter l'examen de certificat.

Les directives régissant l'examen de certificat peuvent être consultées sur www.isolsuisse.ch lors de l'inscription.

Le cursus de formation a été élaboré en collaboration avec Mme Eveline Krähenbühl, de l'IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle).

Renseignements

Rolf Glauser, Bureau technique

PROTECTION ACOUSTIQUE INSTALLÉE

EXCELLENTE PERFORMANCES ACOUSTIQUE



ArmaComfort AB et ArmaComfort AB Alu sont utilisées pour les descentes d'eaux pluviales et les eaux vannes. En comparaison avec les produits conventionnels, les matériaux isolants multicouches confèrent une bien meilleure protection contre le bruit pour des épaisseurs moindres.

Du fait de leur haute flexibilité, les produits ArmaComfort s'adaptent aussi aux emplacements de montage exigus tout en ne nécessitant aucun outil spécial.



ArmaComfort® AB
ArmaComfort® AB Alu

 armacell®

Tel.: 062 747 31 11
info.ch@armacell.com

www.armacell.ch

Natura by ISOVER – des matériaux isolants à base de liant végétal



Nous passons de nos jours près de 80 % de notre temps à l'intérieur. Un air intérieur sans substances nocives et sain est donc particulièrement important. Les produits « Natura by ISOVER » destinés à une application intérieure satisfont les

plus hautes exigences pour un climat ambiant sain et portent la certification Eurofins « Indoor Air Comfort Gold ». Celle-ci garantit le respect de toutes les réglementations européennes relatives à l'air intérieur ainsi que des critères sensiblement plus stricts du label de qualité volontaire concernant les émissions des produits.

Depuis 2010, Saint-Gobain ISOVER SA produit ses produits isolants destinés à une application intérieure avec un liant sans formaldéhyde, à partir de matières premières rapidement renouvelables. Cette innovation révolutionnaire a été développée et testée dans notre usine vaudoise de Lucens avant d'être lancée sur le marché.

Saint-Gobain ISOVER est le premier fabricant suisse à proposer sur le marché domestique des isolants en laine minérale exempts de formaldéhyde. Le climat ambiant est amélioré, tout comme le bilan écologique des produits isolants ISOVER qui est déjà très bon : par rapport aux liants traditionnels, ils préservent beaucoup plus les ressources. L'association eco-bau a donc discerné aux produits de la gamme « Natura by ISOVER » la plus haute classification « Convient très bien à MINERGIE-ECO, 1re priorité selon ECO-CFC ».

www.isover.ch



Urs Hofstetter
lic.iur. HSG, Executive MBA
Directeur administratif

À chacun son métier

La Poste vend des articles de papeterie, le service des espaces verts de la ville des fleurs et le fournisseur d'électricité local des panneaux solaires.

Dans la peau d'un client et à première vue, cette évolution de l'entreprise publique à proprement parler vers une entreprise d'État diversifiée paraît tout à fait pratique. Mais attention au revers de la médaille!

Car dans cette évolution, il n'y a pas que des gagnants, il y a aussi des perdants: à savoir les secteurs concernés qui, soudain, se trouvent confrontés à un concurrent public surpuissant - en l'occurrence, dans le cas présent, la papeterie, le fleuriste et le vendeur de panneaux solaires. Par rapport à la société privée, l'entreprise proche de l'État est souvent privilégiée au niveau de l'information et de la puissance de son capital.

Outre les secteurs concernés, les autres perdants de cette évolution sont les contribuables, c'est-à-dire les particuliers et les entreprises qui, en cas d'échec de l'entreprise publique, devront payer l'addition sous la forme d'augmentations d'impôts ou de taxes. Vous croyez peut-être qu'il ne s'agit que d'un phénomène marginal? Détrompez-vous! Les exemples mentionnés ci-dessus sont loin d'être isolés:

- Les assurances bâtiments offrent des couvertures sur les biens mobiliers contre les dégâts causés par le feu et les éléments naturels et d'autres risques.
- Les fournisseurs en électricité achètent des entreprises qui opèrent dans la technique des bâtiments.
- Les CFF construisent des biens immobiliers n'ayant aucun rapport direct avec l'exploitation ferroviaire et achètent des éléments de façade en Chine.

- La Poste recherche, par ses offres d'emplois, des professionnels du bâtiment, entre autres pour certaines missions au service de clients tiers... Et cette liste est loin d'être exhaustive. Avant que d'autres secteurs ne soient touchés, il est grand temps que les pouvoirs publics se penchent sur la question. Ils doivent établir des règles définissant dans quelle mesure les entreprises proches de l'État peuvent opérer dans l'économie de marché, quelles sont les conditions cadre à respecter dans ce cas, et qui est chargé de les faire respecter.

Au niveau fédéral, il y a eu certes des interventions politiques dans ce domaine (comme par ex. le postulat 15.3880 / NR Schilliger), mais qui donnent l'impression de ne pas être traitées avec la priorité voulue. De surcroît, certains thèmes ne concernent pas la Confédération, mais le niveau cantonal. Heureusement, de plus en plus de poches de résistance apparaissent pour contrer l'expansion des activités des entreprises proches de l'État - comme par ex. dans les cantons de BE et SH.

J'ai déjà un avis sur la question - et je ne suis pas exigeant en la matière: je remercie les CFF de me transporter en toute sécurité et ponctuellement d'un point A à un point B, et la Poste de distribuer mon courrier en toute fiabilité et rapidement. Il est d'ailleurs possible que ce type de prestations deviennent plus chères si la régulation demandée entre en vigueur. Pour ma part, je préférerais cette hausse des tarifs aux effets collatéraux liés à l'expansion des activités des entreprises proches de l'État.

Quelle est votre opinion à ce sujet? Avez-vous déjà réfléchi au problème? Je suis sûr que ce thème reviendra sur le tapis dans le futur.

Histoire de la réussite du modèle de préretraite dans la branche suisse de l'isolation



Uwe Brandt
Spida Assurances sociales, Zurich

Il y a une dizaine d'années, les partenaires sociaux de la branche de l'isolation ont mené une réflexion approfondie pour permettre aux collaborateurs exerçant une activité corporellement pénible de prendre leur retraite avant leur 65e année. Une institution a été créée dans ce but: la fondation pour comptes de bonifications de vieillesse.

Les responsables ont reconnu à temps la nécessité de traiter la thématique de la préretraite. Au vu des classes d'âge en grand nombre qui arriveront à la retraite au cours des 10 à 15 prochaines années, il était nécessaire de trouver une solution qui prenne en compte le long terme. On a mené par le passé toutes sortes de réflexions sur la manière dont on devait répondre à ce projet exigeant. L'idée selon laquelle un compte de bonifications devait être constitué dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire pour tous les collaborateurs assujettis à la CCT s'est imposée. Le postulat de base était le suivant: avec les cotisations de la période active, on se « rachète » des années de retraite. Les cotisations versées, intérêts compris, doivent permettre le refinancement d'une rente de caisse de pension perçue plus tôt.

Cette approche offre toutefois une série d'avantages supplémentaires.

- **Flexibilité:** chaque employé dispose d'un droit individuel. S'il quitte la branche, il peut transférer le capital épargné à une institution de prévoyance du deuxième pilier. Il peut par conséquent faire valoir son droit au « temps déjà racheté ».
- **Transparence:** chaque collaborateur connaît les cotisations épargnées qu'il a accumulées au cours du temps et peut prendre contact dans les délais impartis avec sa caisse de pension pour planifier sa retraite.
- **Efficacité:** le système correspond aux principes de la prévoyance professionnelle, a fait ses preuves, est bien contrôlé et peut être réalisé de manière économique.
- **Productivité élevée:** les avoirs épargnés ont été rémunérés à 2,8% en moyenne au cours des 5 dernières années. La rémunération est deux fois plus élevée que l'objectif fixé initialement (intérêt LPP).

Ce dernier point montre en particulier que la voie prise permet de garantir le modèle de préretraite à long terme. Avec les cotisations accumulées, les produits d'intérêts constituent une part importante. Dans le contexte des intérêts négatifs, la rémunération extrêmement élevée profite à tous les collaborateurs.

Au fil des ans, toujours plus de collaborateurs bénéficient de ces prestations négociées par les partenaires sociaux. En comparaison, les cotisations fixées à 2% du salaire sont très basses et sont versées presque en totalité au compte de bonifications. Une part moindre, soit seulement 0,14%, est nécessaire comme prime pour les prestations de risque en cas de décès ou d'invalidité. La fondation a pris jusque-là la totalité des frais administratifs à sa charge en ne les répercutant pas aux employés ni aux employeurs.

La fondation pour comptes de bonifications de vieillesse dénombre près de 1'500 collaborateurs, présente un taux de couverture de 115% et est, par conséquent, bien armée pour faire face au temps difficiles.

spida.

Impressions du stand ISOLSUISSE 2014

Un grand intérêt manifesté par les jeunes visiteurs – les premiers contacts avec le métier de calorifugeur-tôlier/calorifugeuse-tôlière



swiss skills 2018 avec ISOLSUISSE

Du 12 au 16 septembre 2018, les meilleurs jeunes professionnels de l'artisanat, de l'industrie et du tertiaire se rencontreront pour le deuxième grand championnat national des métiers. Les SwissSkills 2018, ce sont 75 championnats des métiers et 59 démonstrations de métiers dans une ambiance unique en son genre pour découvrir différentes professions. Reconnu dans le monde entier, le système éducatif dual suisse permet chaque année à 70'000 jeunes du pays d'achever leur formation professionnelle et de poser un jalon essentiel au service d'une carrière professionnelle fructueuse.

Le plus grand show de l'univers des métiers

Les SwissSkills 2018 sont une vitrine impressionnante de ce système éducatif unique en son genre. L'100 des meilleurs jeunes professionnels du pays s'y mesurent dans 75 métiers différents pour s'adjuger le titre de champion de Suisse. L'occasion pour eux d'étaler devant le grand public toutes les aptitudes qu'ils ont acquises au cours de leur formation professionnelle.

Aux SwissSkills 2018, le standard de qualité élevé et la diversité de la formation professionnelle en Suisse sont présentés de manière concrète au grand public. En outre, l'esprit de compétition qui y règne stimule l'excellence dans la formation professionnelle.

Nouveau: «MySkills» et «Best of SwissSkills»

Les organisateurs reprennent pour une grande part le concept réussi adopté en 2014. Cette deuxième édition a pour vocation de renforcer la curiosité, l'intérêt et l'enthousiasme suscités à l'époque.

La «Treffpunkt Formation», plateforme de rencontre et de formation destinée aux enseignants et aux conseillers en orientation, sera également étoffée. ISOLSUISSE sera présent avec un stand d'une surface de 256 m². Le concept et la planification globale sont à la charge de Koni Maurer (président d'ISOLSUISSE) et de Rolf Glauser (responsable du Bureau technique). La planification détaillée sera confiée à un comité issu de la commission PR et de la commission de formation au début de l'année prochaine.



Save the date:

ISOLSUISSE

Assemblée générale 2018

Vendredi 4 mai à Bâle

Programme:

10h00 Début de l'assemblée générale au
Zoo de Bâle

12h00 Déjeuner-apéritif

14h00 Visite guidée en groupes du Zoo
de Bâle

Vous recevrez la documentation relative à
l'assemblée générale et des informations dé-
taillées en temps voulu.



TEMBEA - le nouvel espace dédié aux éléphants du Zoo de Bâle
(photo: Zoo Basel)

Organisation: VBI Verband Basler Isolierfirmen

Comité de direction

Président + représentant Suisse
centrale:
Konrad Maurer
praesident@isolsuisse.ch

Vice-président + représentant
Suisse occidentale:
Yves Constantin
info@constantinisolation.ch

Technique + représentant région
Bâle:
Hartmut Bachmann
hartmut.bachmann@novisol.ch

Calcul des coûts + représentant
Berne:
Stefan Blaser
blaser@roth-mbiag.ch

Formation + représentant fournisseur:
Franz Kainz
f.kainz@flumroc.ch

Public Relations + formation continue:
Daniel Keller
dk@nyfeler-keller.ch

Consultants:
Nicole Schenker
Sebastian von Stauffenberg

Domicile

Association des entreprises suisses
d'isolation
Auf der Mauer 11
8021 Zurich
Tél 043 244 73 95
info@isolsuisse.ch www.isolsuisse.ch
Bureau/Secrétariat:
Urs Hofstetter
lic. iur. HSG info@isolsuisse.ch
Directeur technique:
Rolf Glauser
rolf.glauser@isolsuisse.ch

Mentions légales

© ISOLSUISSE
Mise en page, composition:
DAKOM Public Relations, Pratteln
mail@dakom.ch
Impression:
Printgraphic SA, Berne

Prochain bulletin

Parution:
le 30 mai 2018
Clôture de la rédaction:
le 15 mai 2018